

## REGLEMENT DU PASS SPORTS ET LOISIRS

*Saison 2023 / 2024*

### ❶ Cadre général

Afin de promouvoir des actions en faveur de la jeunesse et de la famille la municipalité a décidé le renouvellement d'un Pass sports et loisirs.

Ce Pass géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Social) est accessible à tous les jeunes Monsévriens, âgés de 4 à 15 ans.

Il permet de faciliter l'accès aux activités sportives et ludiques des jeunes pour un moindre coût pour les familles.

### ❷ Contenu du Pass

- une adhésion à une activité :

- Ecole des Sports du bocage
- SBAC
- SAM Basket Ball
- SAM Football
- Cercle théâtral
- Avant-garde Terves
- Corps accords
- L'Atelier Chorégraphique Courlitaïs
- SAM Handball
- SAM Tennis
- SAM Tennis de table
- SAM Badminton
- Outil en Main
- Jeune France l'Absie
- CNBB
- Judo
- Kung Fu
- Terre de danse
- Taekwondo
- Scal MC
- Espoir gymnique Largeasse

✚ 3 entrées enfants à la piscine de Moncoutant, Cerizay et Bressuire, 3 entrées adultes accompagnants

✚ 2 places de cinéma enfants au Stella de Moncoutant, 2 places de cinéma pour adulte accompagnement

✚ 1 entrée adulte accompagnant l'enfant pour le concert GOSPEL du Dimanche

### ③ Conditions d'obtention du Pass

- Etre **Monsévriens**
- **Etre né entre le 1/01/2008 et le 31/12/2018 pour le Pass de la saison 2023/2024**
- Payer un forfait compris entre 15€ et 45€ par enfant en fonction des revenus du foyer **(des parents)** (ligne 25 de la feuille d'imposition : revenu fiscal de référence).

Nombre d'enfants à charge	Prix d'achat du Pass : 15 €	Prix d'achat du Pass : 25 €	Prix d'achat du Pass : 35 €	Prix d'achat du Pass : 45 €
1	< 15000 €	15000 € - 25000 €	25000 € - 40000 €	+ 40000 €
2	< 17000 €	17000 € - 28000 €	28000 € - 40000 €	+ 40000 €
3	< 19000 €	19000 € - 31000 €	31000 € - 40000 €	+ 40000 €
4	< 21000 €	21000 € - 34000 €	34000 € - 40000 €	+ 40000 €
5	< 23000 €	23000 € - 37000 €	37000 € - 40000 €	+ 40000 €

**Date limite d'achat : 31 décembre 2023**

### ④ Pièces à fournir :

Le Pass est délivré en Mairie, il suffit de se munir :

1. d'une photo d'identité de l'enfant,
2. d'un justificatif de domicile,
3. du livret de famille,
4. de sa feuille d'imposition N-2 (feuille de revenus de 2021 reçue en 2022 pour les Pass de la saison 2023/2024). Si le revenu fiscal du foyer est supérieur à 40 000€, il n'est pas nécessaire de fournir de justificatifs.

### ⑤ Modalités d'application

Chaque titulaire de son Pass présentera la carte aux partenaires concernés qui découperont le talon le concernant pour ensuite se faire rembourser auprès du CCAS la prestation concernée.

Une convention est passée avec chaque partenaire et le CCAS, fixant les prix refacturés aux CCAS, la durée, la mise en place.

Ces partenaires sont les suivants :

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour la piscine

La SCIC Cinéma du Bocage pour le cinéma

L'association « Outil en Main du Moncoutantais »

Chaque club sportif adhérent au Pass

Le Cercle Théâtral La Chapelle/Moncoutant pour l'atelier théâtre

<p><b>RAPPEL : LE PASS EST PERSONNEL, IL DOIT ETRE PRESENTÉ A CHAQUE UTILISATION.</b></p>
---